

Aux entreprises formatrices

Yverdon-les-Bains, le 9 décembre 2024

INFORMATION IMPORTANTE AUX ENTREPRISES FORMATRICES

Madame, Monsieur,

Nous souhaitons vous rappeler que les cours interentreprises (CIE) font partie intégrante de la formation professionnelle des apprentis. Ces cours sont obligatoires et permettent à vos apprentis d'acquérir des compétences spécifiques nécessaires à leur métier.

Il est important de noter que, conformément à notre règlement, les dates des cours interentreprises sont fixées à l'avance sur une année civile et ne peuvent être modifiées pour tenir compte des vacances prises par les apprentis. Cette organisation garantit une planification optimale pour tous les participants et respecte les exigences des programmes de formation, ainsi que la disponibilité des formateurs.

Le centre est fermé pour vacances les deux semaines de Noël-Nouvel An, les deux dernières semaines de juillet et la première semaine d'août.

Nous vous remercions de bien vouloir informer vos apprentis et de veiller à ce qu'ils soient disponibles aux dates prévues des cours. Toute absence non justifiée ou non conforme pourrait compromettre leur progression dans leur formation.

Nous restons à votre disposition pour toutes questions ou informations complémentaires et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

GROUPEMENT SUISSE DE L'INDUSTRIE DES MACHINES
CENTRE DE FORMATION
DIRECTEUR EXECUTIF


I. MUNAFO